

# 2BL

Société civile immobilière au capital de 9 000.00 euros  
Siège social : Résidence La Rotonde – 15 avenue des Belges  
13100 Aix-en-Provence  
RCS d'Aix-en-Provence 879 734 697

## PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois février,  
A dix heures.

Les associés de la société 2BL, Société Civile Immobilière au capital de 9 000 euros, divisé en 900 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Madame ZAPPITELLI Marie, gérante de la société, président la séance.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Changement de siège social,
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs à donner

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'avis de convocation
- La feuille de présence de la présente assemblée
- Le titre de jouissance des locaux où sera transféré le siège social,
- Le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président offre ensuite la parole aux associés qui désireraient la prendre.  
Après un échange de vues, personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions soumises à l'assemblée, à savoir :

## PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés décide de transférer le siège social de la société au 75 rue Paul Sabatier, Résidence Les Académies Aixoises – 13090 Aix-en-Provence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RÉSOLUTION

En conséquence du changement de siège social intervenu le 23 février 2023, l'assemblée générale des associés décide de modifier les statuts de la façon suivante :

« ...

### **Article 5. Siège social**

Le siège social est fixé à :

**Résidence Les Académies Aixoises - 75, rue Paul Sabatier  
13090 Aix-en-Provence**

... »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## TROISIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés présents.

Fait à Aix en Provence, le 23 février 2023

Marie ZAPPITELLI

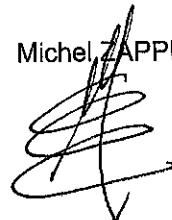


Sara ORSATELLI ZAPPITELLI



Jean-Baptiste BAILLE

Michel ZAPPITELLI



SCI Casa MIA  
Marie ZAPPITELLI

